

Lauréats du concours 2020: l'entrée dans le métier des IA-IPR

Juillet 2020

Dérouleur

- 1. L'entrée dans le métier**
 - La première affectation
 - Le reclassement
 - Le déroulement de carrière
 - Les missions
 - La formation
- 2. La présentation du SNIA-IPR**
- 3. L'action syndicale conduite par l'organisation**
- 4. Le site et ses fonctionnalités**

L'entrée dans le métier

- **La première affectation**
- **Le reclassement**
- **Le traitement et le déroulement de la carrière**
- **Les missions**

La première affectation (1)

- L'affectation des lauréats 2020 intervient suite à la diffusion des résultats du concours;
- Elle est réalisée sur la liste des postes restés vacants, mise à disposition des lauréats;
- La procédure est réalisée sur [le portail lauréat](#).

La première affectation (2)

- Arrêtée selon le critère principal de l'ordre du rang de classement;
- L'intérêt du service peut également être retenu.

Depuis la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, l'affectation des stagiaires comme les différentes opérations de gestion ne sont plus soumises à l'avis de la CAPN

La première affectation (3)

- Le calendrier des affectations, ([le portail lauréat](#)), est le suivant:
 - Saisie des vœux: du mardi 7 juillet au samedi 11 juillet 2020 inclus ;
 - Consultation des avis d'affectation : à compter du 20 juillet 2020.

Une fois votre affectation connue, prendre contact avec le délégué académique du SNIA-IPR qui vous aidera dans votre installation et avec le doyen ([consulter la liste des DA](#)).

Le reclassement

La rémunération (1)

- Effectuée le 01/09/2020 sur la base du [décret n°90-675 du 18 juillet 1990](#) modifié par le [décret n°2009-1303 du 26 octobre 2009](#) puis par le [décret n°2016-1390 du 17 octobre 2016](#) modifié par le [décret n°2017-171 du 10 février 2017](#), modifié par le [décret no 2018-1265 du 26 décembre 2018](#).
- Déclenche le décompte de la durée requise pour accéder à la hors classe (6 ans) qui intègre l'année de stage.

Le reclassement

La rémunération (2)

Prendre contact avec le délégué académique du SNIA-IPR qui vous aidera dans votre installation et avec le doyen.

- Les frais de déplacement sont remboursés par les services rectoraux sur la base des arrêtés du 26 février 2019 ([NOR : CPAF1834087A](#) et [CPAF1834091A](#)); de [la circulaire du 13 janvier 2016](#).

La rémunération (3)

La rémunération brute de l'échelonnement indiciaire exclut les bonifications indiciaires, les primes et les indemnités (*supplément familial de traitement, indemnité de résidence*)

Grade : IA-IPR hors classe				Catégorie A+
Échelon	Durée de l'échelon	IB	IM	Traitement brut mensuel
Échelon spécial, grille Hors Échelle B bis				
HEBb3		HEBb3	1124	5 267,06 €
HEBb2		HEBb2	1095	5 131,17 €
HEBb1		HEBb1	1067	4 999,96 €
2^{ème} échelon, grille Hors Échelle B				
HEB3		HEB3	1067	4 999,96 €
HEB2		HEB2	1013	4 746,92 €
HEB1		HEB1	972	4 554,79 €
1^{er} échelon, grille Hors Échelle A				
HEA3		HEA3	972	4 554,79 €
HEA2		HEA2	925	4 334,55 €
HEA1		HEA1	890	4 170,54 €
Grade : IA-IPR classe normale				Catégorie A+
Échelon	Durée de l'échelon	IB	IM	Traitement brut mensuel
5^{ème} échelon, Hors Échelle A				
HEA3		HEA3	972	4 554,79 €
HEA2		HEA2	925	4 334,55 €
HEA1		HEA1	890	4 170,54 €
6 ^{ème}	2 ans et 3 mois	1015	830	3 889,38 €
5 ^{ème}	2 ans et 3 mois	966	792	3 711,31 €
4 ^{ème}	2 ans et 3 mois	901	743	3 481,70 €
3 ^{ème}	2 ans et 3 mois	830	689	3 228,65 €
2 ^{ème}	2 ans et 3 mois	766	640	2 999,04 €
1 ^{er}	2 ans et 3 mois	701	591	2 769,43 €

Le déroulement de carrière

- Avancement d'échelon tous les 2 ans et 3 mois jusqu'au 6^{ème} échelon puis tous les ans du A1 au A3
- Inscription sur liste des IA-IPR promouvables à la hors classe à la double condition de 6 années d'ancienneté et d'avoir atteint le 6^{ème} échelon.
- Délai moyen pour accéder à la HCL de 7 ans pour les IA-IPR entrés par concours. 3 échelons à la HCL : B1 égal au A3, B2 puis B3. Gain indiciaire de 95 points.
- L'accès à l'échelon spécial dans le grade de la hors classe concerne les IA-PR qui ont 7 années d'ancienneté dans l'échelle B. Accès au Bbis 1 égal au B3, au Bbis2 puis au Bbis 3 (= à C1). Gain indiciaire de 57 points.

Les IA-IPR peuvent accéder aux emplois fonctionnels : DAASEN, DASEN, DAET, DAFPIC, CSAIO, DAN Ainsi qu'à la fonction d'IGESR

Les missions

Les missions des IA-IPR sont définies par la [circulaire du 11 décembre 2015](#). Elles concernent :

- La mission d'inspection, d'évaluation et de formation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation
- Le rôle des inspecteurs dans le pilotage de l'académie
- Les missions réalisées en qualité de conseillers et d'experts.

L'action professionnelle des IA-IPR est évaluée par le recteur, supérieur hiérarchique direct à partir de la lettre de mission annuelle.

La formation

La formation statutaire d'une durée de 65 jours, complétée par un crédit de 5 jours en formation continuée déployée sur une période de 24 mois avec, la première année, la formation statutaire préalable à la titularisation, l'année suivante la formation statutaire à l'emploi.

Elle est organisée par [l'IHE2F](#) (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation) d'après [l'arrêté du 23 juillet 2015](#) selon les principes suivants:

L'alternance, l'individualisation, l'intercatégorialité et l'ouverture.

Le SNIA-IPR : syndicat combatif et réformiste

- Syndicat majoritaire à la CAPN (6 sièges sur 8);
- Membre de l'UNSA éducation et qui siège au CSE;
- Participe aux réunions de l'agenda social et qui intervient en qualité d'expert au CTMEN;
- Représenté dans chaque académie par un délégué académique;
- Qui a syndiqué plus d'un IA-IPR sur deux en 2019-2020;
- Les IA-IPR stagiaires constituent une section syndicale représentée par un responsable qui a titre de DA et qui est membre du Bureau national.

L'action syndicale

L'engagement du SNIA-IPR :

- une défense au quotidien de tous les collègues dans les académies;
- un travail individualisé en amont des demandes de mutation ou d'affectation et dans les procédures de recours;
- Notre action s'inscrit dans le respect des règles d'équité et d'égalité de traitement de tous.

L'action revendicative

- Lors de l'entrée dans le métier :
 - La création d'une prime de première installation pour les collègues qui changent d'académie;
 - La fin de la pratique de certaines académies consistant à discriminer le montant de l'ICA versée aux collègues stagiaires et/ou détachés.
- Le SNIA-IPR a obtenu la revalorisation de 30,5 % de l'ICA pour tous les IA-IPR : 10450–14368 euros annuels soit un taux moyen mensuel d'au moins 1000 euros (*cf. courrier DGRH/DAF en ligne dans la rubrique prise de fonction*).
- Sur l'indiciaire, après l'obtention de l'échelon spécial, le SNIA-IPR revendique l'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe.

Le SNIA-IPR

Un site : <https://www.snia-ipr.fr/>

support d'information riche et actualisé qui propose
un espace réservé aux adhérents

Flash Snia-ipr



Numéro 100

Mars – Avril - Mai 2020

FLASH Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

Solidaires et mobilisés

SOMMAIRE

- ✚ Édito
- ✚ Audiences : ministre et DGRH
- ✚ Mouvement des IA-IPR
- ✚ Rencontre avec l'IH2EF
- ✚ Courrier à la cheffe de l'IGESR
- ✚ Dossier : confinement, éducation et pédagogique
- ✚ Covid 19 : quelles responsabilités ?

Concours IA-IPR
Épreuves d'admission
à partir du 15 ou du 22 juin
Titularisation des stagiaires
CAPN du 27 août



Suivez-nous:

